

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP LANNEMEZAN
545 RUE GEORGES CLEMENCEAU
65303 LANNEMEZAN CEDEX



1296-037002-0003-04



eco'pli 86 POITIERS PIC 30.09.20 CI1500
M BARBAZAN ALAIN
LE VILLAGE
65130 BOURG DE BIGORRE

1296-037002-1-1-04-037002

Vos références

Numéro fiscal (C) : 19 23 030 097 149
Référence de l'avis : 20 65 4061754 30

Numéro de propriétaire : 163 B00028C

Débiteur(s) légal(aux) :
PROP/INDIVIS 4101 MBGV2C
M BARBAZAN ALAIN JEAN DOMINIQUE

PROP/INDIVIS MBDPCM
MME BARBAZAN HELENE JOSETTE

ET AUTRES TITULAIRES DE DROIT

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 24/08/2020
Date de mise en recouvrement : 31/08/2020

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le **15/10/2020**

126,00 €

65038

Attention : l'enveloppe retour est réservée au paiement par TIP ou par chèque bancaire.
SI VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE
OU EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB.

Partie à détacher suivant les pointillés

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette. Scannez ce code pour payer en espèces ou par carte bancaire auprès d'un buraliste ou partenaire agréé.



Voir explications à la rubrique « Comment payer votre impôt ? »

révisée.

Rendez-vous sur impots.gouv.fr, si vous souhaitez :

vis d'impôt, dans « Votre espace particulier » (disponible uniquement pour les particuliers)
ails sur votre taxe foncière, en consultant la brochure pratique « Impôts locaux » disponible sur Particulier >
s, taxes... > Quels impôts dois-je payer ?
étails sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, dans Professionnel > Gérer mon
ation > Je suis propriétaire ou je suis occupant d'un local professionnel > LES GRANDS PRINCIPES DE
ES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS

termination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et
aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de

les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS).
l'arrêté du 16 août 1984 relatif à la mise à la disposition des centres des impôts fonciers des moyens informatiques assurant la gestion décentralisée de la documentation
vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L. 135 B du livre des procédures fiscales). Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au
27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement auprès de votre centre des finances
l'immeuble. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer
de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.